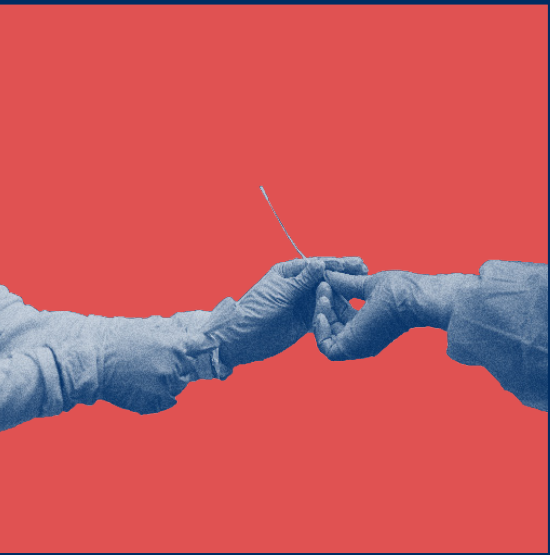


ACCÈS ÉGAL AUX SOI

Vous avez droit aux soins de santé quel que soit votre statut d'immigration.



N'ayez pas peur de solliciter des soins médicaux.

Si vous êtes malade, blessé ou avez besoin de soins de routine, appelez votre médecin ou votre centre de santé communautaire. Vous devez également appeler votre médecin si vous tousssez, si vous avez de la fièvre, si vous vous sentez fatigué ou si vous perdez votre d'odorat; ou soupçonnez que vous avez été exposé au virus. En cas d'urgence médicale, rendez vous aux urgences ou composez le 911.

Vous avez le droit de vous faire tester en toute sécurité et de demander des soins médicaux si besoin.

Les lois fédérales obligent le personnel de santé à garder les renseignements personnels des patients confidentiels (y compris le statut d'immigration.)

Il y a des ressources gouvernementales à votre disposition.

MassHealth Limited peut payer les tests et les traitements pour les immigrants non admissibles à d'autres programmes gouvernementaux. MassHealth Limited ne sera PAS pris en compte pour les décisions concernant les frais publics, ce qui signifie qu'il n'affectera pas l'accès à une carte verte.

